



Délégation de signature

DIRECTION DU NUMERIQUE ET SYSTEME D'INFORMATION

La Directrice du Centre Hospitalier "Charles Perrens",

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment dans ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature,
- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le Décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 7 juillet 2025, nommant Madame Stéphanie FAZI-LEBLANC en qualité de Directrice du Centre Hospitalier Charles Perrens à Bordeaux et de l'EHPAD « Fondation Escarraguel » d'Ambès (Gironde), à compter du 16 juillet 2025,
- Vu la titularisation de monsieur Bruno DARMAYAN dans le grade de Technicien supérieur hospitalier le 1^{er} juillet 2016.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation permanente est donnée, **à compter du 16 juillet 2025**, à **Monsieur Bruno DARMAYAN**, Ingénieur en chef à la Direction du numérique et du système d'information, de signer au nom de Madame la Directrice :

- Les engagements de commande de classe 6 d'un montant inférieur à 1 000€ HT, et de classe 2 d'un montant inférieur à 1 500€ HT.

ARTICLE 2. :

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde et diffusée sur le site Internet du Centre Hospitalier Charles Perrens.

La présente décision est portée à la connaissance du Conseil de Surveillance de l'établissement et notifiée au Trésorier Principal de l'établissement et à la Délégation Territoriale de Gironde de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 3. :

Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment, conformément au Décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009.

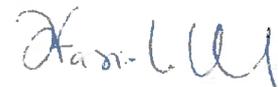
ARTICLE 4. :

Cette délégation annule et remplace les précédentes

Fait à Bordeaux, le 16 JUIL. 2025

Madame Stéphanie FAZI-LEBLANC,

Directrice



Monsieur Bruno DARMAYAN



Monsieur Olivier DUMOULIN

